Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_05-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/05 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : REPRISE DU RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN FONCTIONNEMENT DU BUDGET CHAUFFERIE BOIS PAR ACTIVATION DU COMPTE 1068

La Direction Générale des Finances Publiques a donné, en date du 11/12/2023, son autorisation pour la reprise d'une partie de l'excédent d'investissement du budget Chaufferie Bois en section d'exploitation suite à notre demande du 31/01/2022.
Le déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 est de 924 024,55 € suite à la comptabilisation au 07/12/2022 des régularisations demandées par la Division des Collectivités. La DGFIP autorise la reprise pour le montant cité précédemment du déficit cumulé, soit 924 024,55 €.
Cette opération nécessite une délibération du conseil communautaire et se traduira par une écriture d'ordre, soit l'émission d'un mandat au compte 1068 chapitre 040, et d'un titre au compte 778 chapitre 042, pour le montant de 924 024.55 € autorisé. Les crédits budgétaires devront donc également être prévus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise du résultat de la section d'Investissement en Fonctionnement du budget Chaufferie Bois par activation du compte 1068 selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24